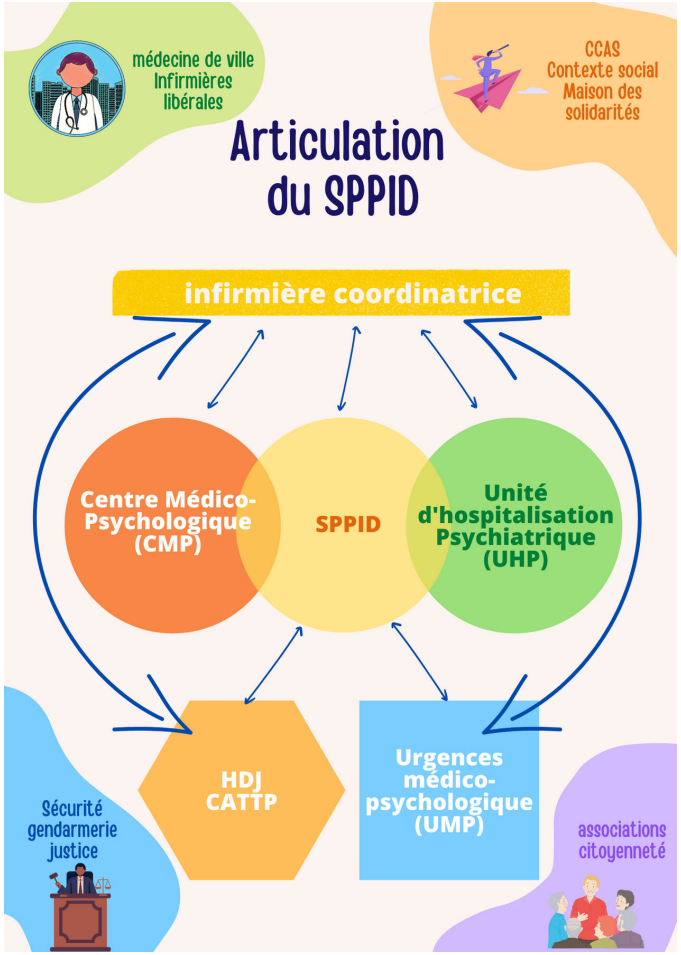

S.P.P.I.D

9h00 - 17h00 du lundi au samedi

07 88 33 17 72 (matin)
06 71 67 16 42 (soir)

U M P :

En dehors de l'ouverture du SPPID

Unité située dans le service des Urgences du Centre Hospitalier

02 43 09 33 40

Centre Hospitalier du Haut Anjou

S.P.P.I.D.

SOINS PSYCHIATRIQUES DE PARTICULIÈRE INTENSITÉ A DOMICILE

MISSIONS

- Proposer une alternative à une hospitalisation classique
- Proposer des soins psychiatriques à des personnes dont la santé permet de rester au domicile.
- Réduire la durée en hospitalisation complète
- Faciliter le retour à domicile en coordonnant les soins

MODALITÉS D'ADMISSION

- Les personnes ayant donné leur accord, sont adressées au SPPID par un psychiatre du CHHA.
- La prise en soins est validée en commission avec les membre de l'équipe du SPPID
- L'admission en SPPID donne lieu à un projet de soins contractualisé entre le patient et l'équipe.
- Le médecin traitant est partie prenante des soins et du suivi.

POUR QUI ?

- Toutes les personnes de plus de 16 ans dont l'état de santé psychique nécessite des soins intensifs et qui ont donné leur accord pour ces soins à domicile
- Le secteur d'intervention du SPPID concerne toutes les communes du sud Mayenne (secteur de psychiatrie)
- La famille et l'entourage proche peuvent être associés aux soins